

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 . DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régulent tous les rapports, présents et futurs, entre Platek Light et l'Acheteur, sous réserve de dérogations éventuelles spécifiquement convenues par écrit.

2 . ACCEPTATION DE COMMANDES ET PAIEMENT

Les commandes sont toujours subordonnées à l'acceptation de Platek Light qui se réserve la faculté de les refuser dans un délai de 30 jours à compter de leur réception. Pour la première fourniture, le paiement doit être effectué d'avance dès la réception de l'avis de disponibilité des articles; pour les fournitures suivantes, les conditions restent à convenir..

3 . LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif; l'Acheteur ne pourra réclamer ni l'annulation intégrale ou partielle des ordres ni l'indemnisation de dommages en cas de retards de livraison ou de livraisons partielles qui se produiraient pour une quelconque raison. La marchandise voyage toujours aux risques et périls de l'Acheteur, même lorsque la modalité franco de port a été convenue. Toutefois, aucune responsabilité ne pourra être attribuée à Platek Light, aussi bien dans le cas de quantités manquantes que lors d'avaries de tous types dues à l'arrimage et/ou le chargement ou durant le transport. L'Acheteur doit dans son propre intérêt vérifier la quantité et l'état de l'emballage avant d'accepter la marchandise et exprimer, si nécessaire, les réserves qui s'imposent au transporteur.

4 . GARANTIE

Les produits Platek Light garantit ses produits contre les défauts de fabrication pour la période imposée par les lois en vigueur (2 ans). La période de garantie prend effet à compter de la date de livraison. Platek Light garantit le fonctionnement des LED pendant une durée de 50 000 heures, avec une chute d'efficacité possible de 30% par rapport au flux nominal du produit neuf au bout de 50 000 heures. La garantie ne sera valable et ne s'appliquera que si:

- les produits sont utilisés à des fins conformes à leurs caractéristiques techniques indiquées dans les manuels d'emploi avec une Ta inférieure ou égale à 35°C;
- les produits sont installés par des techniciens qualifiés selon les instructions fournies, sachant que les produits appartenant à la classe 1 doivent être mis à la terre;
- les produits sont alimentés avec des dispositifs d'alimentation fournis par Platek Light et, si nécessaire, installés dans les coffrets de Platek Light;
- l'installation du produit est certifiée par l'installateur en application des normes en vigueur ; en cas de réclamation, cette certification devra être fournie accompagnée de la copie de la facture d'achat;
- les composants électriques fournis par Platek Light et fabriqués par des tiers (dispositifs d'alimentation, dispositifs de contrôle) correspondent aux conditions de garantie de Platek Light dans les limites établies par chaque fabricant.

Le niveau de défektivité des LED dépasse

le niveau nominal de 0,2% / 1000 heures de fonctionnement.

• les produits ont été payés dans leur intégralité; • toute réclamation relative aux produits défectueux doit être transmise par écrit à Platek Light dans un délai de 14 jours à compter du moment où le défaut a été constaté, sous peine d'invalidation, et le modèle, la date de livraison, la description du défaut et la quantité des produits défectueux doivent être indiqués explicitement.

5 . CAS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE

• Platek Light décline formellement toute responsabilité dans les cas suivants : utilisation inappropriée ou non raisonnable des produits et/ou leur stockage inapproprié ;

- si le dommage ou le dysfonctionnement sont dus à des interventions pratiquées sur les produits qui n'ont pas été préalablement autorisées par écrit par Platek Light [ex. désassemblage, montage, modifications, remplacements, etc.] ; si les qualités et les performances ont été compromises par le montage d'accessoires non approuvés par Platek Light.
- les produits ont été modifiés, altérés ou réparés par des tiers n'ayant pas préalablement obtenu une autorisation de Platek Light ;
- l'installation électrique et/ou mécanique des produits n'est pas correcte, par exemple sans mise à la terre pour les produits appartenant à la classe 1 ;
- les produits ont été endommagés après avoir été expédiés par Platek Light ;
- les valeurs limites de température ambiante et de tension sont supérieures à celles préconisées et/ou le produit est exposé à des charges mécaniques non conformes à son usage prévu ;
- les défauts du produit sont dus à des événements imprévus et imprévisibles, décharges électriques et foudre y compris ;
- l'installation électrique fonctionne dans un milieu dont les caractéristiques ne sont pas conformes à celles nécessaires pour un fonctionnement correct, à savoir surtensions d'une amplitude supérieure à 1000 V entre les deux conducteurs (L et N) et à 2000 V entre conducteur et terre (L et PE, N et PE) en application de la norme CEI 61000-4-5 (2005-11) ; ou bien les appareils sont installés sur des équipements dépourvus de systèmes de protection contre les surtensions ;
- le flux du produit est supérieur ou égal à 70% du flux nominal pendant la période de 50 000 heures ;
- les variations de la température de couleur et de flux lumineux se trouvent dans les limites de tolérance fixées par le fabricant de LED ; elles peuvent en effet varier d'un lot à l'autre.

6 . MODALITÉ D'ACCEPTATION DE LA GARANTIE

Si la société Platek Light reconnaît le défaut, elle peut choisir de remplacer ou de réparer les produits défectueux ou encore de proposer un produit alternatif présentant les mêmes caractéristiques essentielles ;

- si la réparation ou le remplacement s'avèrent impossibles ou dépassent le coût de la valeur facturée des produits défectueux, Platek Light peut résilier le contrat de vente en remboursant le prix d'achat à l'acheteur (hors frais de transport et

d'installation) ;

- Platek Light doit toujours pouvoir examiner le produit défectueux ; le démontage et les frais de transport incombent à l'acheteur ;
- la garantie couvre les services mentionnés au paragraphe 6. Les éventuels coûts issus du démantèlement des produits défectueux et de l'installation et/ou du remplacement des produits (neufs ou réparés) seront à la charge de l'acheteur, y compris : indemnités journalières et déplacements, équipements de levage, échafaudages, ou tout autre frais annexe ;
- Platek Light décline toute responsabilité en cas de dommages matériels ou immatériels subis par l'acheteur ou par des tiers et provoqués par le défaut avéré, tels que la perte d'utilisation, le manque à gagner et la diminution d'économie d'énergie. Toutefois, en cas de dommage grave dû à des défauts de fabrication, de conception ou de matériaux attribuables à la société Platek Light, cette dernière est disposée à participer à un remboursement égal à 10% maximum de la valeur de la marchandise facturée afin de contribuer aux frais, dûment documentés, que l'Acheteur devra supporter. Cette participation sera définie et convenue au fur et à mesure.

7 . EXTENSION DE LA GARANTIE

Platek Light étend sa garantie sur les produits à LED dans un délai de 5 ans à compter de la date de la facture de vente.

8 . RETOURS

les retours de marchandise ne seront pas acceptés sans autorisation écrite préalable de Platek Light et, à défaut de cette autorisation, la marchandise sera renvoyée à son expéditeur. Les retours de marchandise autorisés devront être envoyés franco de port, en parfait état et dans leur emballage original ; dans le cas contraire, Platek Light se réserve le droit de débiter à l'Acheteur les frais encourus pour la réparation. La marchandise dont le retour a été autorisé sera créditée à hauteur de son prix d'achat et augmentée du remboursement des frais dans une mesure conventionnelle de 15%.

9 . MODIFICATIONS DES PRODUITS

Platek Light se réserve le droit d'apporter à tout moment, à sa seule discrétion et sans avis préalable, des améliorations ou des modifications à ses produits. Les descriptions, illustrations et informations techniques contenues dans les catalogues, dépliants, listes des prix, etc. de Platek Light ne sont pas contractuelles.

10 . RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Platek Light demeure propriétaire des produits jusqu'à ce que le paiement de la valeur correspondante soit intégralement effectué.

11 . LOI APPLICABLE – CONTROVERSES

pour tout ce qui n'est pas prévu dans ces conditions générales de vente, la loi italienne sera appliquée. En cas de litige, seul le Tribunal de Brescia sera compétent. Platek Light se réserve cependant le droit d'agir auprès du Tribunal du siège de l'Acheteur..